



MUTUELLES ET COOPÉRATIVES D'ÉPARGNE ET DE CRÉDIT EN AFRIQUE FRANCOPHONE : EXAMEN COMPARATIF DE DEUX MODÈLES : COOPEC ET CVECA

PAR

Mauro-F. Malservisi
Max N. tereraho

No 1097-090

La Chaire de coopération Guy-Bernier de l'Université du Québec à Montréal a été fondée en 1987 grâce à une contribution financière de la Fédération des caisses populaires Desjardins de Montréal et de l'Ouest-du-Québec, contribution qui a été renouvelée en 1992 et 1995 et de la Fondation UQAM.

La mission de la Chaire consiste à susciter et à promouvoir la réflexion et l'échange sur la problématique coopérative dans une société soumise à des modifications diverses et parfois profondes de l'environnement économique, social et démographique. La réflexion porte autant sur les valeurs, les principes, le discours que sur les pratiques coopératives. Les véhicules utilisés par la Chaire de coopération Guy-Bernier pour s'acquitter de sa mission, sont: la recherche, la formation, la diffusion et l'intervention conseil auprès des coopérateurs et coopératrices des divers secteurs.

Au plan de la recherche, les thèmes généraux, jusqu'à présent privilégiés, portent sur -les valeurs coopératives, et le changement social -les rapports organisationnels et la coopération -les aspects particuliers de la croissance des caisses populaires -les coopératives dans les pays en voie de développement. Une attention particulière est portée depuis quelques années au secteur du travail, à celui des services sociosanitaires ainsi qu'au micro-crédit et tout récemment au commerce équitable et à l'évaluation des entreprises n'ayant pas le profit comme objectif.

Au plan de la formation, l'action s'effectue dans deux directions : - au niveau universitaire, par l'élaboration de cours spécifiques sur la coopération et par l'attribution de bourses pour la rédaction de mémoires et de thèses ayant un thème coopératif; tout récemment, la Chaire a formé un partenariat avec la Chaire Seagram sur les organismes à but non lucratif et le département d'organisation et ressources humaines de l'École des sciences de la gestion de l'UQAM pour démarrer, en septembre 2000, un programme de MBA pour cadres spécialisé en entreprises collectives - au niveau du terrain, en répondant à des demandes du milieu pour l'élaboration de matériel didactique et de programmes de formation spécifique.

Les résultats des travaux de recherche sont diffusés dans des cahiers de recherche qui parfois, sont des publications conjointes avec des partenaires. La Chaire organise aussi des colloques, séminaires et conférences.

L'activité d'intervention-conseil prend des formes variées : conférences, session d'information, démarche d'accompagnement en diagnostic organisationnel, en planification stratégique.

La Chaire entretient des activités au plan international en offrant des services de formation, d'organisation et de supervision de stages, de développement et d'évaluation de projet sur une base ponctuelle et institutionnelle, notamment auprès des pays de l'Afrique francophone. La Chaire a ainsi développé une collaboration privilégiée avec l'Université internationale de langue française au service du développement africain, l'Université Senghor. Des missions d'études et d'échanges sont aussi menées régulièrement dans d'autres pays : en Guinée, au Brésil, au Viêt-Nam, en Haïti et dans divers pays d'Europe surtout en France, Italie, Espagne et Belgique.

Chaire de coopération Guy-Bernier Mauro-F. Malservisi, titulaire Université du Québec à Montréal C. P. 8888, succ. « Centre-Ville » Montréal, Québec, H3C 3P8	Téléphone : 514-987-8566 Télécopieur : 514-987-8564 Adresse électronique : chaire.coop@uqam.ca Site : http://www.chaire-ccgb.uqam.ca/
---	---

RÉSUMÉ

L'ambition du présent texte est d'essayer d'identifier qui fait quoi et où dans les mouvements africains francophones d'épargne et de crédit, avec référence spécifique aux systèmes à logique coopérative. Les données couvrant l'ensemble du continent étant plutôt rares, il sera fait référence ici à l'Afrique de l'Ouest où les mouvements sont diversifiés et à l'Afrique centrale francophone où un seul mouvement de COOPEC orthodoxe (modèle Raiffeisen) domine le marché national en cohabitation avec les systèmes traditionnels locaux d'épargne et de crédit.

La première section procède à une brève description de l'évolution du mouvement coopératif africain d'épargne et de crédit depuis sa naissance. La deuxième section fait une revue des typologies rencontrées dans la littérature spécialisée tandis que la troisième section procède à une comparaison de deux modèles de mutuelles d'épargne et de crédit et situe les interventions des divers opérateurs notamment de la SDID et des intervenants européens dans cette classification.

TABLE DES MATIÈRES

MUTUELLES ET COOPÉRATIVES D'ÉPARGNE ET DE CRÉDIT EN AFRIQUE FRANCOPHONE : EXAMEN COMPARATIF DE DEUX MODÈLES : COOPEC ET CVECA.....	1
1. BREF APERÇU HISTORIQUE DE L'ÉMERGENCE ET DU DÉVELOPPEMENT DES COOPÉRATIVES D'ÉPARGNE ET DE CRÉDIT EN AFRIQUE	1
1.1 Naissance du mouvement africain de coopératives d'épargne et de crédit	1
1.2 Principales caractéristiques du développement des COOPEC africaines	3
2. LES COOPEC DANS LES SYSTÈMES D'ÉPARGNE ET DE CRÉDIT EN AFRIQUE	7
3. LIEU ET NATURE DES OPÉRATIONS DE LA SDID ET DES INTERVENANTS EUROPÉENS DANS LES SYSTÈMES AFRICAINS D'ÉPARGNE ET DE CRÉDIT À LOGIQUE COOPÉRATIVE.....	8
3.1 Mutuelles ou coopératives d'épargne et de crédit en Afrique francophone : deux approches.....	11
3.2 Caractéristiques de l'approche COOPEC dans ses applications en Afrique francophone.....	12
3.2.1 Les opérateurs de l'approche COOPEC en Afrique francophone	14
3.3 L'approche Caisse Villageoise d'épargne et de crédit autogérée.....	16
3.3.1 Les caractéristiques de l'approche CVECA.....	16
3.3.2 Les réseaux CVECA en Afrique francophone.....	17
3.4 Qu'est-ce qui particularise une approche par rapport à l'autre : COOPEC et CVECA	18
3.5 Les actions et cadres de concertation des activités des systèmes mutualistes en Afrique francophone.....	18
BIBLIOGRAPHIE	22

LISTE DES TABLEAUX ET FIGURE

Tableau 1.1:	Chronologie du Mouvement coopératif d'épargne et de crédit en Afrique, les systèmes de première génération.....	2
Tableau 1.2:	Évolution de quelques indicateurs de développement des COOPEC africaines affiliées à l'ACECA (montants en \$ US).....	3
Tableau 1.3:	Présence de la SDID et des principaux intervenants européens dans le Mouvement coopératif africain d'épargne et de crédit en 1995	9
Figure 1.1:	Systèmes africains d'épargne et de crédit rural (référence spécifique à l'Afrique de l'Ouest)	6

**MUTUELLES ET COOPÉRATIVES D'ÉPARGNE ET DE CRÉDIT
EN AFRIQUE FRANCOPHONE :
EXAMEN COMPARATIF DE DEUX MODÈLES : COOPEC ET CVECA**

**1. BREF APERÇU HISTORIQUE DE L'ÉMERGENCE ET DU DÉVELOPPEMENT DES
COOPÉRATIVES D'ÉPARGNE ET DE CRÉDIT EN AFRIQUE**

1.1 Naissance du mouvement africain de coopératives d'épargne et de crédit

Les coopératives d'épargne et de crédit (COOPEC) africaines font partie d'un mouvement mondial plus large dont on situe la naissance en Allemagne vers la fin du 19^e siècle. H. Schulze-Delitzsch (1849) et surtout F.W. Raiffeisen (1862) créèrent les premières COOPEC pour venir à la rescousse des victimes du capitalisme effervescent de l'époque. Ces victimes constituaient la catégorie de personnes à revenus plutôt modestes (agriculteurs, artisans, ouvriers et autres salariés) dont l'accès au crédit des institutions financières était limité. Pour satisfaire leurs besoins financiers, elles devaient payer des taux d'intérêt excessivement élevés aux usuriers et prêteurs sur gages qui contrôlaient le marché parallèle de l'épargne et du crédit. Ce qui devait devenir le Mouvement Raiffeisen s'étendit d'abord en Europe, puis en Amérique du Nord et un peu plus tard en Afrique.

Les spécialistes du mouvement coopératif africain d'épargne et de crédit (Gentil, 1984, 1986; Sills, 1987; Gentil et Fournier, 1988; Tchamssik, 1992; Munker, 1978) situent l'introduction effective des COOPEC en Afrique en 1946 en pleine période de colonisation. C'étaient surtout le fait d'actions mises de l'avant par des missionnaires. En effet, les COOPEC introduites et contrôlées par les autorités coloniales dans les années 20 sont restées jusqu'en 1955 une sorte de « *Club select* » à la portée des colons qui étaient les seuls à pouvoir offrir les garanties hypothécaires exigées pour obtenir des prêts, à l'instar des pratiques alors en vigueur en Europe (Gentil et Fournier, 1988:2; Sills, 1987:78).

Le tableau 1.1 retrace les dates de création des mouvements coopératifs nationaux d'épargne et de crédit de la plupart des membres de l'Association des caisses d'épargne et de crédit d'Afrique (ACECA) fondée en 1968 au Lesotho¹. Les pays anglophones ont été les premiers à être atteints par le mouvement mondial des coopératives d'épargne et de crédit. Alors que la première COOPEC africaine aurait été fondée à Kampala en Ouganda en 1948, la création des COOPEC en Afrique francophone ne daterait que de la deuxième décennie de l'indépendance à Kunyowu au Togo en 1968/69 (Kikassa, 1981:546-547; Sills, 1987:8-9; Gentil et Fournier, 1988:2; Hanel, 1988).

¹ Le siège social de l'ACECA se trouve à Nairobi (Kenya) et son bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest à Lomé (Togo).

TABLEAU 1.1
CHRONOLOGIE DU MOUVEMENT COOPÉRATIF D'ÉPARGNE
ET DE CRÉDIT EN AFRIQUE, LES SYSTÈMES DE PREMIÈRE GÉNÉRATION

PAYS	DATE DE CRÉATION DE LA PREMIÈRE CAISSE
Ouganda	1948
Tanzanie	1950
Nigéria	1953
Ghana	1955
Île Maurice	1960
Lesoto	1961
Malawi	1962
Cameroun (anglophone)	1963
Kenya	1964
Libéria	1965
Zambie	1967
Togo	1968/69
Burkina Faso	1969
Cameroun (francophone)	1971
Zaïre	1972
Rwanda	1975
Côte-d'Ivoire	1976
Congo	1983
Burundi	1985

Source : Munker (1978), Kikassa (1981), Sills (1987), Gentil et Fournier (1988)

À l'instar du mouvement mondial, la naissance du mouvement africain de COOPEC a été surtout l'oeuvre de l'Église. Les caisses rurales d'épargne et de prêt en Côte-d'Ivoire et les caisses de crédit agricole mutuel au Bénin sont citées en cas d'exception de COOPEC dont l'initiative et l'organisation ont relevé de l'État. Comme l'expliquent Gentil et Fournier (1988:3), les paysans avaient l'habitude de déposer leur argent en confiance auprès des missions chrétiennes catholiques et protestantes. De leur côté, renchérit Sills (1987:8), ces missionnaires promoteurs avaient réalisé que les paysans africains pratiquaient l'épargne et le crédit depuis belle lurette et qu'ils étaient aussi victimes des usuriers.

Au moment de l'indépendance, les leaders africains et un bon nombre d'experts du développement ont voulu récupérer cette observation empirique pour la formulation des politiques de développement. Convaincus, à tort d'après Sills (1987) et Gentil et Fournier (1988) que la mentalité coopérative faisait partie intégrante des moeurs et coutumes africaines, ils ont pensé que les coopératives d'une façon générale et les COOPEC d'une façon particulière, constituaient un mécanisme naturel qui permettrait d'établir un pont entre la tradition et la modernité. Les COOPEC étant ainsi perçues comme instrument d'un développement endogène, les États ont non seulement contribué à un développement effervescent des COOPEC depuis l'indépendance mais aussi ont-ils cherché le plus souvent à récupérer le mouvement.

En Afrique, comme ailleurs, les COOPEC portent différentes dénominations : Caisses rurales d'épargne et de prêt en Côte-d'Ivoire, Caisses populaires au Burkina Faso, Banques populaires au Rwanda, Caisses de crédit mutuel agricole au Bénin, Mutuelles d'épargne et de crédit au Congo, Caisses villageoises, ..., Crédit unions dans les pays anglophones. Elles ont été au départ destinées au développement du monde rural mais elles n'ont pas tardé à s'étendre au monde urbain, à la recherche d'une satisfaction des besoins dont la gamme s'est élargie au fur et à mesure du développement de ces pays.

1.2 Principales caractéristiques du développement des COOPEC africaines

Le tableau 1.2 donne les principales statistiques qui décrivent lapidairement l'évolution des COOPEC africaines depuis l'indépendance jusqu'au début de la quatrième décennie de développement (1960-1990).

TABLEAU 1.2
ÉVOLUTION DE QUELQUES INDICATEURS DE DÉVELOPPEMENT
DES COOPEC AFRICAINES AFFILIÉES À L'ACECA
(montant en \$ US)

ANNÉE	NOMBRE DE CAISSES	MEMBRES	DÉPÔTS	PRÊTS	RÉSERVES	ACTIFS
1958	1 116	45 014	1 615 000	n.d.	n.d.	n.d.
1970	3 432	202 001	10 045 133	6 079 306	1 073 995	12 174 628
1975	7 396	639 533	41 054 944	28 854 438	1 643 701	44 370 320
1980	10 345	1 472 543	125 701 829	94 636 190	41 126 885	172 270 601
1985	10 812	2 263 260	306 658 186	254 368 390	32 967 743	382 399 061
1990 (fin 89)	5 152	2 343 412	539 683 404	384 527 079	20 705 293	462 307 820
1993	20 403	5 023 423	455 474 753	393 475 504	6 654 459	486 322 190

Source : Conseil mondial des coopératives d'épargne et de crédit, Rapports annuels et statistiques

COOPEC africaines (Gentil et Fournier, 1993, 1988; Sills, 1987; Hanel, 1988; Tchamssik, 1992; Kirsch et Görcke, 1978; COGECA/CBEC, 1988). Tous ces constats ont été formulés sous réserve de variantes importantes selon les expériences et les pays.

- Les COOPEC africaines se sont avérées être bel et bien un instrument efficace de mobilisation de l'épargne, particulièrement rurale dont l'existence a été longtemps mise en doute;...« toutes les expériences montrent que la progression de l'épargne est spectaculaire »: par exemple 3 milliards de FCFA au Bénin en 1992, 1 milliard de FCFA au Togo en 1989, 11 milliards de FCFA au Cameroun en 1991, 6,75 milliards de FRW au Rwanda en 1991 (Gentil et Fournier, 1993:96);
- La fonction crédit des COOPEC africaines n'a pas connu autant de succès que la fonction épargne. Le rapport crédit/épargne a rarement dépassé les 50%, sans compter un taux

d'impayés plutôt croissant et en tous cas, généralement plus élevé que celui des tontines (Gentil et Fournier 1988, Annexe : 8; Wonou, 1993:6);

- L'épargne est prioritairement destinée à la satisfaction des besoins sociaux tels que : habitat, santé, éducation, Et lorsqu'il s'agit d'investissements directement productifs, la part des commerçants et fonctionnaires dépasse largement leur contribution à l'épargne utilisée, au détriment des paysans dont l'épargne constitue pourtant l'essentiel des dépôts des caisses;
- Face à un volume insuffisant des opérations de crédit, la recherche d'un équilibre financier des COOPEC amène celles-ci à accentuer cette ponction de l'épargne paysanne non seulement en accroissant de plus belle le volume du crédit alloué à la catégorie professionnelle non agricole mais aussi et surtout en plaçant une part importante de l'épargne dans les institutions bancaires classiques plutôt opérationnelles dans le monde urbain;
- Le placement de l'épargne dans des circuits bancaires conventionnels est non seulement encouragé mais aussi souvent rendu obligatoire (un certain quota) par un État qui cherche à récupérer cette épargne qu'il ne pouvait autrement mobiliser. Mais les COOPEC africaines sont également sous une dépendance extérieure financière et surtout technique au moins aussi nuisible que leur dépendance vis-à-vis de l'État local.

Les conseillers techniques étrangers et/ou les cadres nationaux intensivement formés à cet effet aux maisons-mères des organisations promotrices ont introduit des modèles d'organisation à toutes fins pratiques étrangers à la culture locale. En conséquence, une coupure se produit entre les unions et les caisses locales et le contrôle des COOPEC échappe aux membres de la base.

Chacun arrive, consciemment ou inconsciemment, avec son modèle (Desjardins d'un côté ou Raiffeisen de l'autre ou encore les centres de services), qu'il s'agira de transférer, grâce à la formation, au lieu d'aider les paysans d'inventer des organisations spécifiques pour répondre à leurs besoins (Gentil et Fournier, 1988:3);

- Depuis la fin des années 80, les organisations promotrices des COOPEC en Afrique ayant intériorisé cette dernière critique, cherchent ardemment à développer des modèles alternatifs de COOPEC qui traduisent « *les prolongements des dynamiques locales, des modes d'organisation, des savoirs et des savoir-faire des populations concernées* » (Wonou, 1995; Chao-Beroff, 1992; Gentil et Fournier, 1988; Kern et Poloni, 1992);

Ces systèmes d'épargne et de crédit de la deuxième génération (Chao-Beroff, 1992) sont encore, selon Wonou (1995), en phase expérimentale, du moins quant à la mise en oeuvre des laboratoires de recherche-action. On en distingue deux principales variantes : les caisses villageoises d'épargne et de crédit autogérées (CVECA) et le crédit solidaire avec référence spécifique aux caisses de crédit rural notamment en Guinée Conakry, Burkina Faso et Togo (Gentil et Fournier, 1993; Humbert, 1993; Murumba et Taillefer, 1993);

- Par rapport à leur environnement, les COOPEC africaines semblent vivre un isolement relatif. Elles chercheraient toujours à acquérir et à conserver leur autonomie et leur spécificité vis-à-vis de l'État et des banques et elles n'auraient que des relations limitées avec les autres coopératives.

Elles s'efforcent de développer elles-mêmes certaines fonctions demandées par leurs membres (approvisionnement en tôles, biens de conservation ou intrants agricoles, transport, ...) tout en se demandant s'il ne serait pas préférable de constituer deux structures distinctes (...). Elles créent avec les Unions leur propre appareil de promotion et ne semblent pas rechercher des avis techniques de services ou d'institutions spécialisées (Gentil et Fournier, 1988, Annexe : 15).

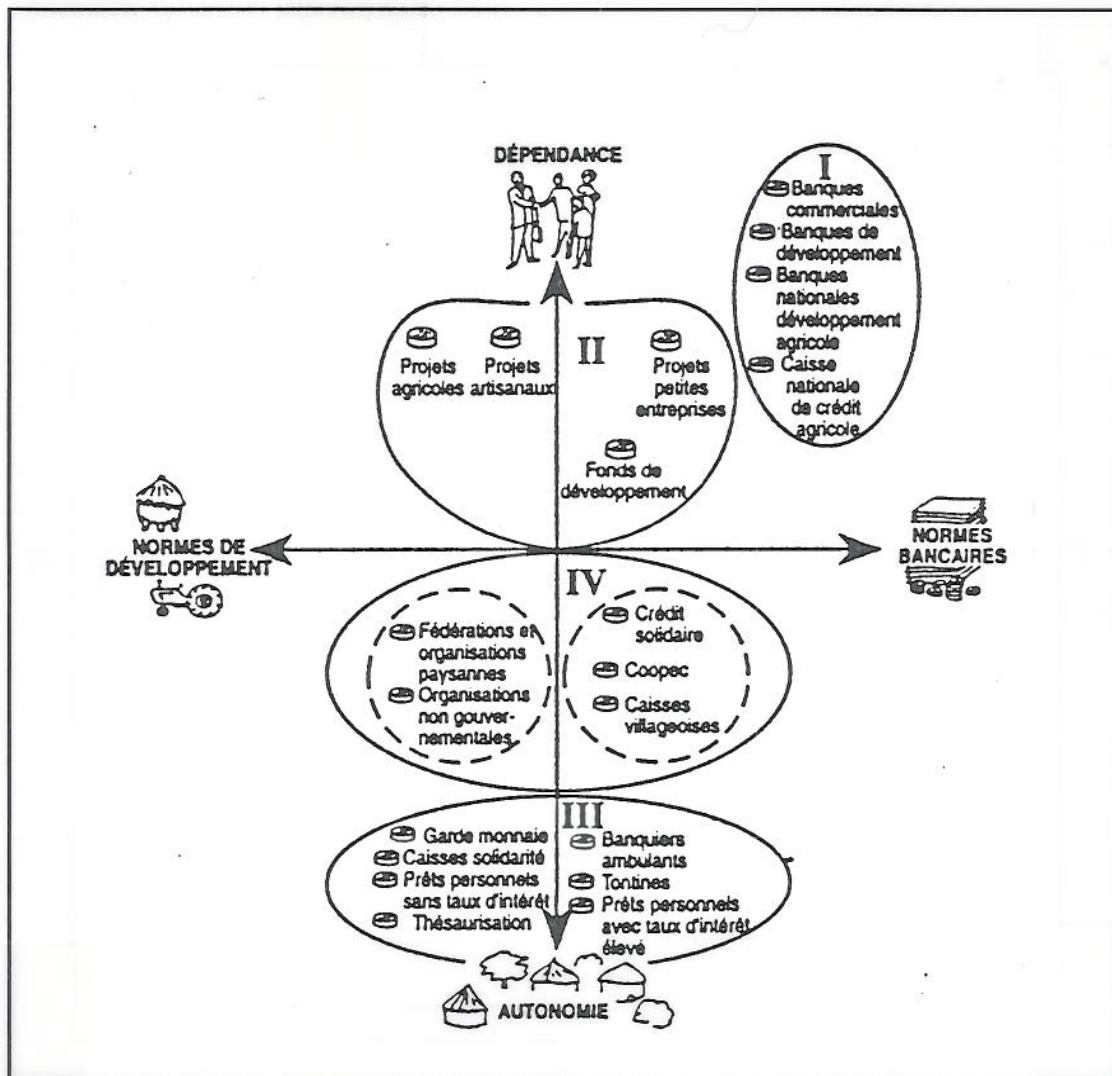
Leurs relations avec le gouvernement sont quasiment des relations de tutelle. Elles sont « encadrées » par une structure étatique centralisée, le plus souvent logée au ministère ayant le développement rural dans ses attributions (Sills, 1987; Mputu, 1990; Tchamssik, 1992). Pour dire que les COOPEC africaines sont perçues dans leur milieu plus comme des coopératives voire de simples associations de développement rural que des institutions financières.

La place des COOPEC dans les économies locales africaines n'est pas bien connue même dans des cas considérés comme des "Success stories" (Burkina Faso, Rwanda). Les auteurs (Wonou, 1993; Tchamssik, 1992; Bourret, 1990; Gentil et Fournier, 1988; Sills, 1987), sont unanimes; l'impact des COOPEC sur le développement surtout du monde rural pour lequel elles étaient à l'origine destinées est plutôt faible.

Les COOPEC sont en concurrence avec d'autres systèmes d'épargne et de crédit empruntés à l'économie moderne (système bancaire), et spécialement à l'économie traditionnelle africaine (Wonou, 1993; Rietsch, 1993; Mayoukou, 1993; Gentil et Fournier, 1993, 1988). Outre la vive concurrence des diverses formes de tontines et banques ambulantes encore très répandues en Afrique (Wonou, 1993; Lelart, 1990; Baulier et al. 1988), les COOPEC africaines partagent

le marché de l'épargne-crédit rural avec notamment (1) des greniers semenciers ou céréaliers qui permettent de gérer, le différentiel des prix de récolte et de soudure, (2) des systèmes de financement par dotation initiale de capital propre ou subventionné visant la reproduction à terme de l'opération (rotation), gérée par les bénéficiaires. La figure 1.1 conçue par Gentil et Fournier (1993) et résultant d'un grand effort de classification des systèmes d'épargne et de crédit africains situe les COOPEC dans la catégorie intermédiaire sur le continuum secteur formel (banques) secteur informel;

FIGURE 1.1
SYSTÈMES AFRICAINS D'ÉPARGNE ET DE CRÉDIT RURAL
(RÉFÉRENCE SPÉCIFIQUE À L'AFRIQUE DE L'OUEST)



- I = Structure des organismes bancaires.
- II = Secteur des projets de développement de l'agriculture, de l'artisanat et petites entreprises.
- III = Secteur informel non officiel ou « secteur autonome ».
- IV = Secteur intermédiaire.

Source: Gentil et Fournier (1993: 65)

- Dans cette concurrence des systèmes d'épargne et de crédit africains, trois approches d'implantation semblent s'affronter: l'approche à dominante bancaire, l'approche à dominante coopérative et l'approche à dominante développementaliste.

2. LES COOPEC DANS LES SYSTÈMES D'ÉPARGNE ET DE CRÉDIT EN AFRIQUE

Lorsque l'on plonge dans la littérature, de plus en plus vaste, consacrée à l'épargne et au crédit en Afrique et plus spécifiquement aux systèmes à logique coopérative, on a l'impression d'être en face d'une « *Tour de Babel* ». Gentil et Fournier (1993) de l'Institut de recherches et d'applications des méthodes de développement (IRAM), Murumba et Taillefer (1993) pour le compte de l'Institut universitaire d'études du développement (IUED) et Humbert (1993) pour la Caisse française de développement et le ministère français de la Coopération et du Développement semblent être d'accord sur la subdivision du mouvement coopératif africain d'épargne et de crédit en trois catégories :

- 1° Les COOPEC orthodoxes (classiques) c'est-à-dire les réseaux inspirés du modèle Raiffeisen qui comportent à la fois les composantes épargne et crédit dans leurs activités d'intermédiation financières;
- 2° Les systèmes de crédit solidaire inspirés de la Grameen Bank qui ne font pas de la collecte de l'épargne intérieure un objectif principal;
- 3° Les caisses villageoises d'épargne et de crédit autogérées², elles-mêmes inspirées de la Grameen Bank mais qui, comme les COOPEC orthodoxes, comportent à la fois les composantes épargne et crédit dans leurs activités d'intermédiation financières.

Tel qu'indiqué à la figure 1.1 qui leur est empruntée, Gentil et Fournier (1993) situent les systèmes à logique coopérative dans la catégorie des systèmes d'épargne et de crédit africains obéissant plutôt aux normes bancaires qu'aux normes de développement et plutôt autonomes que dépendants.

Cette classification, de type classique, est quelque peu forcée. La liste des caractéristiques utilisées ne permet pas de saisir la complexité de ces mouvements et de tracer une nette ligne de démarcation entre eux. On a constaté que dans les faits, un mouvement peut incorporer une ou plusieurs caractéristiques des autres systèmes. À défaut de la marge de généralisabilité qu'offre

2 L'approche des Caisses villageoises d'épargne et de crédit autogérées (CVECA) est développée par le Centre international de développement et de recherche (CIDR, France) à partir de ses expériences au Burkina (ACECO) et du Mali (CVECA, pays Dogon) au début des années 1980.

une classification sur liste d'épicerie, les données et conclusions peuvent présenter facilement des contradictions d'un auteur à l'autre. Pour le moment, résumons en constatant que selon cette classification, les systèmes d'épargne et de crédit à logique coopérative qui se veulent des « alternatives » (CVECA, crédit solidaire) aux COOPEC classiques se réclament distinctes de ces dernières en quatre (4) points majeurs: *le traitement de l'épargne, le traitement du crédit, les activités financées et la structure de refinancement.*

Au niveau des fondements de la démarche, la COOPEC alternative se veut être un modèle d'organisation émergeant du terrain dont les mécanismes de régulation des activités reviennent à des prolongements des valeurs, des pratiques et des formes organisationnelles traditionnelles ou préexistantes à l'existence de la caisse. Elle se veut donc distante d'une démarche de transfert de technologie de gestion des COOPEC de type Raiffeisen qui sont nées et ont connu leurs succès en Europe et en Amérique du Nord.

La COOPEC alternative chercherait avant tout à répondre aux besoins de crédit des populations pauvres alors que l'objectif primordial de la COOPEC classique serait la mobilisation et la sécurisation de l'épargne. En conséquence l'accès et les montants du crédit ne sont pas conditionnels à une épargne préalable comme cela est le cas dans la COOPEC classique. Dans la même veine, les besoins sociaux sont dits laissés à la solidarité traditionnelle, familiale ou de voisinage au profit des activités économiques (Chao-Beroff, 1992) alors qu'ils comptent pour une large part des crédits octroyés par les COOPEC classiques.

Enfin, les mouvements de COOPEC alternatives choisissent d'externaliser le refinancement des caisses par des arrangements interorganisationnels, spécifiquement avec les banques (nationales) de développement. Ils se réfèrent aux coûts très élevés d'opération des unités de troisième niveau observés dans les réseaux de COOPEC classiques.

3. LIEU ET NATURE DES OPÉRATIONS DE LA SDID ET DES INTERVENANTS EUROPÉENS DANS LES SYSTÈMES AFRICAINS D'ÉPARGNE ET DE CRÉDIT À LOGIQUE COOPÉRATIVE

Le tableau 1.3 procède à un inventaire des agences d'exécution des programmes d'implantation et/ou d'appui aux divers réseaux africains de caisses d'épargne et de crédit. Outre les organismes d'encadrement, le tableau indique, lorsqu'il y a lieu, la dénomination du système d'épargne et de crédit appuyé, le pays et la région concernés, la date de démarrage de la première caisse (du promoteur) et les bailleurs de fonds, le type de système (COOPEC classique, Caisse villageoise autogérée ou Crédit solidaire).

TABLEAU 1.3

**PRÉSENCE DE LA SDID ET DES PRINCIPAUX INTERVENANTS EUROPÉENS DANS LE MOUVEMENT
COOPÉRATIF AFRICAIN D'ÉPARGNE ET DE CRÉDIT EN 1995**
(liste non exhaustive)

PROMOTEUR (Exécution)	DÉNOMINATION DU RÉSEAU	PAYS (Région)	DATE DE DÉMARRAGE** ET FINANCEMENT (autres partenaires)	TYPE*
SDID (Québec, Canada) Société de développement international Desjardins	Projets Caisses d'épargne et de crédit	Mali (Ségou), Niger, Burkina Faso (8 provinces), Zaïre, Cameroun, Niger, Madagascar, Côte-d'Ivoire	1970 ACDI - Agence canadienne de développement international	COOPEC classique
CICM (Paris, France) Centre international du crédit mutuel	Caisses populaires mutuelles d'épargne et de crédit du CICM	Sénégal (Kaolack, Tambacounda) Thies, Ziguinchor, tout le Sénégal en 1997), Burundi, Guinée, Congo, Côte-d'Ivoire	1979 Coopération française (FAC) Caisse française de développement	COOPEC classique
CIDR (Autrèches, France) Centre international de développement et de recherche	Caisses villageoises d'épargne et de crédit autogérées (CVECA)	Burkina Faso (Oudalan, Soum, Sissili) Mali (Pays Dogon, Niono, Région I) Gambie (Jahally-Pacharr), Madagascar (Marovoay) Guinée Conakry	1986 Dnacoop KFW	CVECA
IRAM (Paris, France) Institut de recherches et d'applications des méthodes du développement	Fédération des caisses d'épargne et de crédit agricole mutuel du Bénin - FECECAM Projet de crédit agricole et rural	Bénin Guinée Conakry	1975-1985: CNCA - Bénin CR CAM-CLCAM 1989-1997: IRAM/CRCAM/CLCAM réhabilitées, Caisse française de développement, Banque mondiale, État béninois, FIDA, FED, Coopération suisse, Fonds d'aide à la coopération (France), Coopération allemande 1988 Caisse française de coopération, Fonds européen, USAID	COOPEC classique intégrant des aspects du crédit solidaire Crédit solidaire
GTZ - Coopération allemande	Coopérative d'épargne et de crédit des artisans	Togo	1990 GTZ, Revolving Fund	COOPEC classique spécialisée (artisans)
BIT, BCEAO (et CONACAP - Conseil national pour la promotion des caisses populaires d'épargne et de crédit du Sénégal)	Caisse populaire d'épargne et de crédit des retraités CAPEC/FARPAS	Sénégal	1990 Financement : n.d.	COOPEC classique spécialisée (retraités)
Sauvegarde du Nord (France) et CONACAP	Caisse d'épargne et de crédit des artisans de Saint-Louis - CECAS	Sénégal (St-Louis)	1993 Sauvegarde du Nord	COOPEC classique spécialisée (artisans)
CREDETIP - Centre de recherche pour le développement des technologies intermédiaires de pêche	Collectif national des pêcheurs artisanaux du Sénégal - CNPS	Sénégal	1992 Diverses ONG européennes Jumelage avec les organisations de pêcheurs du Nord	COOPEC classique spécialisée (pêcheurs)
Action Carême Suisse	Caisse rurale d'épargne, de crédit, d'investissement et de solidarité du Balantacounda - CRECIS	Sénégal (Balantacounda)	1987 Action Carême Suisse FADECBA	CVECA avec une certaine spécialisation sur la cellule familiale (homme, femme, enfants)

* COOPEC classique (modèle Raiffeisen) ou Crédit solidaire ou CVECA selon la classification Gentil et Fournier (1993), Kurumba et Taillefer (1993), Humbert (1993)

** Première caisse du promoteur

TABLEAU 1.3 (suite)

**PRÉSENCE DE LA SDID ET DES PRINCIPAUX INTERVENANTS EUROPÉENS DANS LE MOUVEMENT
COOPÉRATIF AFRICAIN D'ÉPARGNE ET DE CRÉDIT EN 1995**
(liste non exhaustive)

PROMOTEUR	DÉNOMINATION DU RÉSEAU	PAYS (Région)	DATE DE DÉMARRAGE ET FINANCEMENT	TYPE
SAED USE/Guy Bédard	Caisse villageoise d'épargne et de crédit	Sénégal (Nianga, Galenka)	1992 KFW, Partenaire de la table ronde de l'USE	CVECA
Programme canado-sénégalais PROPÊCHE/Caisse nationale de crédit agricole du Sénégal	Mutuelle d'épargne et de crédit de Hann MECH/CNCAS/PROPÊCHE	Sénégal (Hann)	1992 PROPÊCHE - CNCAS - SERVIPÊCHE	COOPEC classique spécialisée (pêche)
Programme d'appui SMEC	Organisation privée d'entraides rationnelles	Bénin	1971 Programme d'appui SMEC	"Conglomérat" : Tontines et COOPEC classiques
PNUD BIT Coopération belge	Ben./91/004 de secteur informel Appui à la promotion urbaine Ben/90/MOI/BEL Promotion de l'emploi pour femmes dans l'artisanat alimentaire	Bénin (Cotonou, Abomey-Bohicon)	1988 PNUD Coopération belge	COOPEC classique spécialisée (artisanat, femmes)
EX-PADUC - SOLIDARITÉ PROJIE Banque de femmes (SNV Hollande)	Réseau des caisses de femmes du Bénin, Caisses de solidarité	Bénin (Cotonou) Rwanda	1992 EX-PADUC - SOLIDARITÉ SNV/PADUC	COOPEC classique spécialisée (femmes) CVECA
Sabel - Action	Projet de crédits solidaires	Burkina Faso (Nord Yatenga, Ouahigouya, Tapoa, Ganzourgou, Soum)	1988 CIRAD	Crédit solidaire
USBR/Coopération suisse	Caisses associatives d'épargne et de crédit - CAEC KONDO JIGIMA Banques populaires du Rwanda	Mali (Bamako) Rwanda (tout le pays)	1991 BIT/SNS (1991-1992) Coopération suisse (DDA) depuis 01/93 CFD (Caisse française de développement) via BNDIA: Banque nationale de développement agricole depuis 10/94 Coopération suisse	COOPEC classique spécialisée (artisans urbains) COOPEC classique intégrant des aspects du crédit solidaire et des CVECA
CCF - Crédit coopératif français	Fédération des caisses mutuelles d'épargne et de crédit - KAFO JIGINEW	Mali (Sud, zone cotonnière)	1987 Communauté européenne, Comité français contre la faim (France) SOS - faim (Belgique), Manitese (Italie) Deutsche Welthungerhilfe (Allemagne) Fondation du Crédit coopératif (France)	CVECA
Save the Children (USA)	Union des comités villageois d'épargne et de crédit - UCOVEC	Mali (Kolondiéba)	1991 USA for Africa, PACT, Oxfam	CVECA
WOCCU - World Council of Credit Unions	Fédération des unions coopératives d'épargne et de crédit du Togo/FUCEC - Togo	Togo (tout le pays)	1969 (Caisse), 1983 (Fédération), USAID BFDW (Pain pour le monde)	COOPEC classique
Association Villages - Entreprises	Caisse d'épargne et de crédit de l'Association Villages-Entreprises	Togo	1987 Organisation Genève Tiers-Monde	CVECA

Source: Vandeweerd & al. (1995), documents divers

Le présent répertoire n'est certainement pas exhaustif mais, il fournit des révélations fort intéressantes sur la composition et surtout sur la diversification, on ne peut plus forte, du mouvement africain d'épargne et de crédit à logique coopérative. Ce tableau exhibe une prolifération de systèmes d'épargne et de crédit en Afrique depuis la fin des années 80. Cette prolifération est associable à la poursuite de l'expansion des mouvements coopératifs d'épargne et de crédit sur place en Afrique depuis les années 70 (Crédit mutuel, SDID notamment) mais surtout à une reproduction accélérée des COOPEC alternatives souvent dites « *systèmes de deuxième génération* ». Ces dernières sont encadrées par des ONG spécialistes du développement et non par des coopératives ou encore moins des caisses d'épargne et de crédit et des banques.

3.1 Mutuelles ou coopératives d'épargne et de crédit en Afrique francophone : deux approches

En matière de système d'épargne et de crédit de type coopératif ou mutuel, il n'est pas facile de situer les frontières entre les différents modèles dont s'inspirent les opérateurs dans la mise en place des réseaux financiers en Afrique. On peut cependant dire qu'en Afrique francophone, tous les systèmes financiers coopératifs ou mutuels sont directement ou indirectement inspirés du modèle Raiffeisen.

Toutefois, les adaptations apportées par certains opérateurs, ces quinze dernières années, ont donné naissance à des approches auxquelles il faut reconnaître certaines originalités. Ces adaptations, au début contextuelles, viennent de ce que, d'une part, certains intervenants ont choisi d'opérer dans des zones particulièrement pauvres et difficiles ou, d'autre part, parce qu'il s'agit souvent d'interventions bien ciblées et circonscrites.

Ce ciblage est autant lié à la particularité du milieu d'intervention qu'à une nécessité d'opérer des adaptations profondes. Ces innovations sont apparues suite aux efforts déployés pour surmonter les contraintes liées au financement du secteur marginalisé par la première génération de systèmes mutualistes.

Aujourd'hui, en Afrique francophone, deux approches peuvent être identifiées en raison de leurs spécificités :

- l'approche COOPEC (Coopérative d'épargne et de crédit) et
- l'approche CVECA (Caisse villageoise d'épargne et de crédit autogérée).

Les deux approches seront étudiées à travers leurs caractéristiques et les opérateurs qui les mettent en oeuvre en Afrique francophone. Il sera ensuite analysé quelques spécificités qui leur sont reconnues avant de présenter les éléments d'une tendance à la coordination et à la concertation des actions en matière de système mutualiste qui s'observe, d'une part, à travers des structures et actions au niveau des institutions de supervision (État, Banque centrale, ministère des Finances) et, d'autre part, entre les opérateurs.

3.2 Caractéristiques de l'approche COOPEC dans ses applications en Afrique francophone.

En Afrique francophone, le sigle COOPEC (Coopérative d'épargne et de crédit) évoque la forme la plus classique des institutions financières de type mutualiste³ ; c'est-à-dire celle qui s'inspire des principes du « Conseil mondial des coopératives d'épargne et de crédit », lesquels principes reposent sur les fondements du modèle Raiffeisen. Les traits caractéristiques mis en avant dans la mise en place des COOPEC en Afrique francophone sont entre autres les suivants :

- Une adhésion libre et volontaire accompagnée de la mise en application du principe démocratique de la coopération qui s'exprime par la formule : un homme, une voix.
- Un accent particulier est mis sur l'épargne préalable à l'octroi du crédit. Tout membre doit détenir en dépôt à terme au moins 30% à 50% du crédit qu'il sollicite avant de bénéficier de son crédit. Ce dépôt *conditionnel* doit être bloqué jusqu'au remboursement intégral du crédit. La notion va plus loin car, les caisses passent souvent 6 mois, voir plus d'un an à épargner avant que toute activité d'octroi de crédit démarre. Le membre actif doit aussi avoir 6 mois d'ancienneté dans la caisse pour prétendre à un crédit. Particulièrement, dans certains réseaux de caisses populaires inspirées de l'approche Desjardins au Mali et au Burkina Faso par exemple⁴ les dépôts des membres ne sont pas rémunérés.
- Dans une caisse COOPEC par ailleurs, seulement 20% de l'épargne est mis au service du crédit⁵ (un maximum de 60%).

³ Les deux termes « coopérative » et « mutuelle », par leur utilisation, entretiennent souvent en Afrique une confusion difficile à démêler. Certaines personnes se vantent de faire du « crédit mutuel », les uns du « crédit coopératif », d'autres du « crédit populaire » ou même des « caisses ou banques populaires ». Ici les deux termes « coopératives » ou « mutuelles » désignent les institutions financières de type mutualiste. La mutualité est entendue dans le sens de concept central. Les institutions qui recouvrent ce concept ont des appellations diverses, ce qui ne veut toujours pas dire qu'il y a une différence dans le fond.

⁴ À propos du Mali, se référer à la présentation du réseau DID Mali par Gilles Baril à Bamako le 7 novembre 1995. Au sujet du Burkina Faso, lire HUGON (1995) p. 30.

⁵ Le taux de transformation de l'épargne en crédit du réseau DID du Mali était de 29 % au 30 novembre 1995.

- La plupart du temps les conditions de fonctionnement des COOPEC (taux, droit d'adhésion, accès au crédit) sont édictées et prévues par les opérateurs (projets) qui mettent en place les réseaux. Ce sont des règles auxquelles les populations-cibles adhèrent. Elles y sont assujetties, ne participent pas à leur élaboration.
- La COOPEC comprend de manière classique un conseil d'administration, un comité de surveillance et un comité de crédit que complète souvent le gérant recruté par le projet.
- Un plafond de crédit est souvent prévu et diffère selon qu'il s'agit d'individus ou de groupes.
- Les COOPEC sont des réseaux financiers structurés en unions et/ou fédérations. Elles sont dotées d'une caisse centrale qui gère les liquidités du réseau et sert d'intermédiaire financier à l'égard des autres institutions financières.
- La mise en place de COOPEC suppose par ailleurs que les conditions ci-après sont remplies :
 - Au plan démographique la zone d'implantation d'une caisse comprend souvent un regroupement de plusieurs villages formant une population de 3 000 à 5 000 habitants en milieu rural et 15 000 habitants en milieu urbain.
 - Sur le plan économique, on retrouve un potentiel d'épargne appréciable, une permanence et une diversité des activités économiques
 - On peut compter sur la présence d'un potentiel organisationnel, des infrastructures et équipements assez importants ainsi que sur des leaders crédibles et dynamiques et facilement accessibles.

La plupart des réseaux de COOPEC, en dehors de quelques adaptations ponctuelles, se caractérisent par ces principes. Mais on remarque derrière chaque réseau la touche d'un des grands mouvements occidentaux tels que le Crédit mutuel, le Mouvement Desjardins, le WOCCU.

La configuration qui sera présentée ici des interventions des différents opérateurs *exportateurs* de l'approche COOPEC en Afrique francophone et à l'intérieur de chaque pays est l'illustration synoptique du phénomène de la mutualité financière en Afrique francophone.

3.2.1. Les opérateurs de l'approche COOPEC en Afrique francophone

Développement international Desjardins - DID, Canada

Développement international Desjardins (ex-SDID) est l'un des pionniers en Afrique francophone dans le domaine de la mise en place d'institutions financières mutualistes. DID est un dispositif d'intervention dans la coopération internationale pour le Mouvement Desjardins et le gouvernement canadien. Il met en place des caisses d'épargne et de crédit inspirées de l'expérience québécoise des caisses populaires Desjardins. L'ex-SDID, de son ancienne appellation CIDR-Canada,⁶ a initié à partir de 1972 des expériences au Burkina Faso et au Zaïre. Si les problèmes du Réseau zaïrois peuvent être associés à la crise de ces dernières années dans ce pays, il en est autrement du (RCPB) Réseau des caisses populaires du Burkina qui est aujourd'hui le plus important système financier mutualiste au Burkina Faso.

Tirant leçons de cette longue expérience francophone, DID a démarré au Mali depuis 1989 un réseau de caisses d'épargne et de crédit. En dehors des trois expériences citées, DID développe un réseau similaire au Cameroun et est associé en Côte-d'Ivoire depuis 1990 au CICM-France (Centre international du crédit mutuel) dans la consolidation du réseau des Caisses rurales et de Prêts/Coopératives d'épargne et de crédit (CREP/COOPEC). La configuration des interventions de DID dans un pays est souvent nationale; elle met donc en place un réseau avec la vocation de l'étendre sur le territoire national (Burkina Faso, Zaïre, Mali).

Il faut ajouter qu'au Bénin, DID appuie depuis 1992 l'institutionnalisation en COOPEC de la plus grande expérience tontinière -organisée- du Bénin connue sous le nom de « 71 Opération 71 ».

DID s'appuie désormais, dans le cadre de la francophonie, sur la proposition québécoise acceptée au sommet de l'Île Maurice, de faire de l'approche « *Desjardins* » un instrument de promotion de la mobilisation de l'épargne en Afrique.

DID reçoit pour ses opérations l'appui financier de l'Agence canadienne de développement international (ACDI), organisme de coopération internationale du gouvernement canadien.

⁶ Voir OUEDRAOGO A. (1993) p. 1. La CIDR-France et la SDID ont travaillé ensemble jusque dans les années 70 sous le même label : CIDR-France, CIDR-Canada.

Centre international du crédit mutuel - CICM, France

Le Centre international du crédit mutuel, à l'image de DID, est un dispositif d'intervention en matière de coopération internationale pour le Crédit mutuel de France et le gouvernement français (ministère de la Coopération française et Caisse française de développement). Son expérience test à partir de 1976, serait le réseau des Caisses rurales d'épargne et de prêts (CREP/COOPEC) en Côte-d'Ivoire. Il y eut par la suite plusieurs autres interventions : dès 1983 au Congo avec les Mutuelles congolaises d'épargne et de crédit (MUCODEC); à partir de 1988 au Sénégal et en Guinée avec les Caisses populaires d'épargne et de crédit du Centre international du crédit mutuel (CPEC-CICM) et le Projet crédit mutuel de Guinée (PCM).

Les actions du CICM sont financièrement appuyées par la Direction de la mutualité et de la coopération du ministère français de la Coopération, la Caisse française de développement et par le CICM lui-même.

World Council of Credit Unions et Global Project Office - USA

Le WOCCU a lancé en 1969 au Togo le plus ancien des réseaux mutualistes de l'Union monétaire et économique ouest africaine (UEMOA). Mais il n'a pas fait office d'opérateur au vrai sens du terme. La véritable phase qui a renforcé les actions de la Fédération des unions coopératives d'épargne et de crédit (FUSEC) est attribuable à " Global Project Office " (USA) qui, dès 1983, a travaillé à la consolidation de la FUSEC-TOGO sur l'initiative de l'ACECA (Association des coopératives d'Épargnes et de Crédit en Afrique).

Au Niger dès 1985, le WOCCU a encadré la mise en place du réseau des caisses populaires d'épargne et de crédit du Niger (CPEC/WOCCU).

Les appuis financiers des opérations menées par le WOCCU sont assurés au Niger par l'USAID qui est l'Agence du gouvernement américain pour l'aide internationale et au Togo par l'USAID et par le BFW (Pain pour le Monde).

Institut de recherche et d'application des méthodes du développement - IRAM, France

L'Institut de recherche et d'application des méthodes du développement (IRAM) est une ONG française qui, à la différence de DID et du CICM n'est pas un « *institutionnel* » de la mutualité. L'IRAM contrairement à ces structures ne s'inspire donc pas d'une approche qu'il a développée et pratiquée en France.

Faisant de la recherche appliquée, l'IRAM puise dans les expériences accumulées dans divers domaines et dans le monde pour proposer des prestations d'assistance technique. Il en a été ainsi de son intervention dans la phase de réhabilitation au Bénin de la Fédération des caisses d'épargne et de crédit agricole mutuel (FECECAM, 1989-1992). L'IRAM est donc proche d'un bureau d'études. Les bailleurs de fonds de l'opération de réhabilitation de la FECECAM-Bénin conduite par l'IRAM, sont la Caisse française de développement (CFD), la Banque mondiale, la Coopération suisse et la Coopération Allemande.

L'IRAM opère aussi dans la mise en place de systèmes de Crédit solidaire de type Grameen Bank en Guinée et au Niger.

Le Crédit coopératif, France

Avec un consortium de quatre ONG européennes (Comité français contre la faim France, SOS-Faim Belgique, Manitesse-Italie et Deutsche Welthungerhilfe Allemagne), la Fondation du crédit coopératif a initié dans la zone cotonnière du Mali-Sud, un réseau de caisses mutuelles (KAFO JIGINEW). Ce réseau est à ce jour le plus important réseau mutualiste du Mali.

3.3 L'approche caisse villageoise d'épargne et de crédit autogérée

3.3.1 Les caractéristiques de l'approche CVECA

Produit d'une démarche de recherche-action menée par le Centre international de développement et de recherche (CIDR) depuis 1984 dans l'Oudalan au Burkina Faso et au Mali (Pays Dogon) notamment (1986), la caisse villageoise d'épargne et de crédit autogérée a pour base territoriale le village. Basée essentiellement sur la cohésion sociale du village, la CVECA est une caisse dont se dotent les villageois qu'ils gèrent eux-mêmes afin de mobiliser les ressources financières disponibles sous forme d'épargne et les réinjecter localement, sous forme de crédit, pour financer les activités économiques des villageois. Les caractéristiques de la CVECA sont les suivantes :

- La base territoriale d'une CVECA est un village.
- La CVECA est basée sur la cohésion sociale du village et le respect des règles de fonctionnement basé sur la contrainte sociale, l'adhésion est libre pour les habitants du village qui abrite la caisse. Des habitants des villages voisins peuvent cependant y être admis, mais ils sont cautionnés par les habitants du village, notamment pour l'accès au crédit.

- Le schéma de la caisse villageoise, les règles de fonctionnement qui la régissent, les activités qu'elle finance et les mécanismes de régulation du système sont les prolongements des dynamiques locales, des modes d'organisations, des savoirs et savoir-faire des populations concernées. Ces règles sont définies par les villageois eux-mêmes avec l'appui du projet.
- Tout en mettant l'accent sur la mobilisation de l'épargne, les CVECA n'en font pas un préalable à l'accès au crédit.
- Les CVECA ne se fixent pas de limite rigide dans la transformation des ressources (dépôts à terme + parts sociales) en emplois (crédits). Elles affichent souvent des taux de transformation allant de 80 à plus de 90% des ressources disponibles.
- Les CVECA s'articulent avec le système bancaire pour financer, grâce à la formule du refinancement, les besoins des membres de la CVECA qui dépassent sa capacité de mobilisation de ressources. Au Mali la Banque nationale de développement agricole (BNDA) refinance les trois réseaux CVECA du CIDR dans ce pays. Il en est de même de la Caisse nationale de crédit agricole (CNCA) du Burkina Faso.
- La garantie des crédits repose beaucoup plus sur la force de la contrainte sociale et la caution solidaire que sur les garanties matérielles ou l'épargne bloquée.

3.3.2 Les réseaux CVECA en Afrique francophone

Les premières caisses villageoises d'épargne et de crédit autogérées ont été créées par le CIDR dans l'Oudalan au Burkina Faso⁷ (caisses de Tin, Agadel, Kolombey, Douman et Korézéna). Le réseau ACECA (Association des coopératives d'épargne et de crédit de l'Oudalan) comptait 19 caisses à la fin de 1993. Au Burkina Faso, il y a eu en dehors de l'Oudalan deux répliques par le CIDR de l'expérience CVECA au Sissili (1992) et dans le Soum (1991).

Le CIDR a initié à partir de 1986, l'expérience du Pays Dogon qui représente à la fois la forme la plus achevée à ce jour de réseau CVECA et l'un des réseaux mutualistes les plus importants au Mali. Un autre réseau dans la première région du Mali (Kita / Bafoulabé) a été mis en place à partir de 1991. Un troisième réseau a été mis en place en 1994, toujours au Mali, dans la zone d'aménagement rizicole de Niono (Office du Niger).

⁷ Le concept de CVECA a été utilisé en 1998 sur l'expérience du Pays Dogon, mais la recherche-action a commencé avec le réseau burkinabé depuis 1984.

Le CIDR a aussi initié un réseau de CVECA à Marovoay (Madagascar) et anime un programme d'appui et de formation de promoteurs des systèmes financiers au Cameroun sans oublier son intervention en zone anglophone en Gambie.

3.4 Qu'est-ce qui particularise une approche par rapport à l'autre : COOPEC et CVECA

À étudier de près, il faut admettre que l'approche CVECA est une réaction, mieux, une nuance aux rigidités constatées dans l'application de l'approche COOPEC en Afrique francophone. Les opérateurs, même ceux qui utilisent l'approche COOPEC, reconnaissent à celle-ci plusieurs limites⁸ dû à une volonté à vouloir appliquer coûte que coûte et partout les principes du « Conseil mondial des coopératives d'épargne et de crédit » sans admettre la nécessité de quelques adaptations. En dehors de plusieurs pratiques communes aux COOPEC et CVECA, cinq points essentiels les distinguent :

La propriété des caisses

Les caisses dans l'approche COOPEC appartiennent à tous leurs membres venant de plusieurs villages regroupés et de plusieurs horizons. Il leur suffit d'adhérer. Dans l'approche CVECA, la caisse appartient au village qui l'a créée et qui en assume la caution solidaire. Les membres qui viennent des villages voisins n'en sont pas des propriétaires au même sens et leur adhésion et accès aux services de la caisse sont subordonnés à des conditions particulières. On voit aisément que dans l'approche CVECA, il y a, à la fois, *une endogénéisation des pouvoirs de décision et du risque systémique* de la caisse au niveau du village

La définition des règles de fonctionnement.

Les règles de fonctionnement sont souvent définies dans la COOPEC par les professionnels du projet ou du siège et les membres y adhèrent alors que dans la CVECA elles sont définies par les membres eux-mêmes du premier au dernier point. Par ailleurs, bien que la transparence et le contrôle démocratique soient souhaités par l'approche CVECA, leur application est insérée dans la dynamique et les habitudes sociales du milieu. Un des principes chers à la COOPEC (un homme, une voix) ne trouve pas sa place dans l'approche CVECA, en tout cas pas dans la pratique quotidienne. Le vote en milieu rural africain est souvent perçu comme une menace à la cohésion, valeur chère que les villageois cherchent à préserver. On préfère se donner le temps de réaliser le consensus que de prendre une décision par un vote.

⁸ Ouedrogo A. (1993), p.16 Mobilisation des ressources propres pour le développement : problématique méthodologie « cas du RCPB » Burkina Faso; Communication en Colloque Jacques Cartier, Lyon, France, nov. 1993. Wonou C. 1993) p.17, CCGB/UQAM, Québec no 0893-057.

L'épargne préalable conditionnelle au crédit

L'approche CVECA a nuancé ce critère parce que les régions dans lesquelles elle était implantée au début (Oudalan, Burkina Faso et Pays Dogon, Mali) étaient particulièrement pauvres. « *La CVECA est donc une réponse aux besoins de crédit des populations villageoises pauvres qui n'ont, a priori, qu'une capacité d'épargne faible ou aléatoire. Ainsi, l'accès au crédit n'est pas conditionné de façon systématique à une épargne préalable* » (Chao-Beroff, 1992). Pourtant des séances d'animation sur la mobilisation de l'épargne sont très courantes sur les réseaux CVECA et aboutissent à la collecte de ressources importantes sous forme d'épargne. Mais l'épargne n'est pas une condition pour l'accès au crédit. L'objectif de la CVECA de ce point de vue est de réduire les critères d'exclusion.

L'apport de ressources extérieures pour le financement au niveau de la caisse

L'articulation avec le système bancaire dans l'approche CVECA n'est pas une pratique des COOPEC qui s'opposent à tout financement provenant de fonds extérieurs (Bédard G., 1986) et se dotent de leurs propres structures faîtières de péréquation.

La structuration des réseaux

La structure classique des COOPEC en trois degrés (caisse, union, fédération) ne se retrouve pas dans l'approche CVECA. Les caisses se regroupent par grandes zones en associations autonomes. Les associations se retrouvent pour des questions communes. Un service commun (structure technique) offre des prestations de suivi, de contrôle et de supervision du réseau. Ce service est positionné en partenaire contractuel par rapport aux associations. L'objectif poursuivi par les CVECA est la réduction des charges fixes pour le réseau.

3.5 Les actions et cadres de concertation des activités des systèmes mutualistes en Afrique francophone

L'importance de plus en plus croissante de la mutualité financière a créé trois besoins :

- le besoin au niveau des gouvernements de favoriser la promotion des systèmes financiers décentralisés;
- le besoin au niveau des opérateurs de s'enrichir mutuellement des expériences des uns et des autres;
- le besoin pour l'état et les institutions monétaires (banques centrales) de protéger les populations cibles et prévenir les égarements que la multiplication des expériences peut entraîner.

Dès lors, depuis quelques années, des programmes d'appui aux réseaux ou actions pouvant favoriser la concertation et la coordination au niveau des systèmes financiers décentralisés ont vu le jour. Six parmi eux peuvent être cités:

Le PRAOC

Le Programme d'appui aux opérations d'épargne et de crédit décentralisés est une structure créée en février 1991 par le ministère français de la Coopération et la Caisse française de développement. Le PRAOC, basé à Ouagadougou au Burkina Faso a pour objectifs :

- de suivre les opérations d'épargne et de crédit décentralisés en cours afin de capitaliser leurs résultats ;
- de faciliter la concertation entre les opérateurs, notamment pour des expertises croisées et des formations communes;
- de promouvoir des opérations susceptibles de répondre aux besoins des populations, insuffisamment prises en compte;
- de participer à la réflexion sur l'articulation des systèmes actuels et, d'une façon générale, sur le cadre institutionnel qu'il conviendrait de définir pour sécuriser les systèmes financiers à caractère mutualiste.

Le PASMEC

Le Programme d'appui aux structures mutuelles ou coopératives d'épargne et de crédit a été mis en place par le BIT (Bureau international du travail) et la BCEAO (Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest). Ce programme a pour objet d'appuyer la consolidation et le développement de réseaux de caisses d'épargne et de crédit au double plan institutionnel et de la formation. Le PASMEC a mis au point des banques de données sur les systèmes financiers décentralisés de chacun des sept pays de l'UEMOA.

Le PARMEC

Le Programme d'appui à la réglementation sur les mutuelles d'épargne et de crédit (PARMEC/UEMOA) a été mis en place par DID Canada et la BCEAO avec le financement de l'ACDI. Le PARMEC a travaillé à la mise en place d'une Loi pour les mutuelles d'épargne et de crédit. En effet, depuis toujours, les institutions financières mutuelles étaient régies par des textes généraux sur les coopératives. Elles dépendaient souvent des ministères du Développement rural ou de l'Action coopérative. Cette loi a été adoptée par l'UEMOA et la plupart des sept pays de l'UEMOA l'ont promulguée. Selon Wonou, C. la loi « PARMEC » comporte cependant certaines incohérences (taux d'usure, taux de couverture des crédits par les ressources...) qui ne tarderont pas à être mises à l'épreuve de la pratique.

Le PAMEF

Le Programme d'appui à la mobilisation de l'épargne est un programme de formation mis en place par DID avec l'Institut supérieur panafricain d'étude coopérative à Cotonou au Bénin.

Le RIECA

Le Réseau des initiatives d'épargne et de crédit autogérées en Afrique est en phase de constitution depuis 1994 sous la houlette d'une cellule de Suivi Nord (Coopération française, CIDR France, GTZ et KFW Allemagne, CIRAD France et Intercoopération suisse) et d'un comité de liaison Sud composé de responsables de systèmes financiers provenant du Mali, Burkina Faso, Rwanda, Zaïre et du Sénégal. Le RIECA se présente à la fois comme un instrument de négociation pour les expériences d'épargne et de crédit décentralisés et comme un cadre d'enrichissement mutuel.

L'IFD

L'Itinéraire de formation-diffusion (siège Ouagadougou, Burkina Faso) est un programme de formation des promoteurs de systèmes financiers décentralisés. Basé sur un processus d'apprentissage, l'IFD a pour objectif de former par la pratique des futurs promoteurs dans l'optique d'une démultiplication des expériences afin d'atteindre une large partie de la population africaine.

BIBLIOGRAPHIE

- Allaire, Y. et M. Firsirotu, 1983, *A multi-factor model of the study of organizations*, Working paper, UQAM, Montréal.
- Allaire, Y. et M. Firsirotu, 1988, *Shaping the firm's destiny*, Working paper, no. 6-88, UQAM, Montréal.
- Allaire, Y. et M. Firsirotu, 1989, « Comment créer des organisations performantes: L'art subtil des stratégies radicales », *Revue internationale de gestion*, septembre.
- Archambault, G. et al., 1986, *Programme d'appui SDID au Réseau UCCEC-Zaïre, 1986-1991*, SDID, Lévis, Québec.
- Association des coopératives d'épargne et de crédit en Afrique (ACECA), 1990, *The role of women in credit unions in Africa*, Nairobi, Kenya.
- Audet, R., 1972, *Rapport du projet d'implantation de caisses populaires au Cameroun et en Haute-Volta*, CIDR ltée, Lévis, Québec.
- Baril, Gilles, 1995, Présentation du réseau DID à Bamako le 7 novembre.
- Baulier, F. et al., 1988, *Les tontines en Afrique (Rôles et évolutions)*, Notes et études no. 12, Caisse centrale de coopération économique, Paris.
- Bédard, G., 1986, *Argent chaud et argent froid*, Cahiers de l'UCI., no. 7, Université coopérative internationale.
- Belloncle, G. et D. Gentil, 1983, *Politiques et structures de promotion coopérative dans l'Afrique sahélienne (Haute-Volta, Mali, Niger, Sénégal)*, COPAC/Gouvernement hollandais.
- Bourret, Y., 1990, *Le sujet et le greffon: l'implantation et l'applicabilité du modèle coopératif dans les cultures africaines*, IRÉCUS, Essai no. 22, Université de Sherbrooke.
- Bureau international du travail/Alliance coopérative internationale, 1992, *Séminaire de l'ACI sur la législation coopérative des pays de l'Afrique de l'Ouest (Guinée/Conakry, 6-7 novembre 1991): Procès verbaux*, Genève.
- Calkins, P., 1992, *Facteurs de succès et d'échec du crédit agricole dans les pays économiquement moins développés*, SDID, Lévis, Québec.
- Carré, Ginette, 1990, *Étude pour l'identification d'indicateurs de progression du développement des organisations coopératives*, Mémoire de maîtrise en gestion de projet, UQAM, Montréal.
- Chao-Beroff, 1992, « Le renforcement des organisations d'autopromotion par la fonction d'épargne-crédit: Le cas de l'Union des groupements villageois de l'Oudalan », in K. Kaï Hong (éd.), *Jeux et enjeux de l'autopromotion*, PUF/ Cahiers de l'IUED, Genève.
- Chao-Beroff, 1992, *Capitalisation d'une expérience de mise en place de caisses villageoises et de crédit autogérées*, Notes et études no. 48, Caisse centrale de coopération économique, Paris.
- CIDR ltée, 1975, *Projet d'implantation de caisses populaires en Haute-Volta et au Cameroun*, Rapport au 30 avril 1975, CIDR ltée, Lévis, Québec.

CIDR ltée, 1979, *Programme sur la recherche et l'extension des caisses populaires en Afrique*, Projet 31-21, CIDR ltée, Lévis, Québec.

COGECA/CBEC, 1988, *Développement rural et agricole: Rapport de la consultation sur la contribution des organisations coopératives européennes à la politique de développement de la CE*, Communauté européenne, Bruxelles.

Congo, Y., 1993, *L'impact du crédit mutualiste sur les exploitations agricoles dans la province du Yatenga*, Thèse, Université nationale de Côte-d'Ivoire, Abidjan.

COPAC, 1985, *Financial and technical assistance needs for cooperatives in developing countries*, Rome.

COPAC, 1987, *The cooperative network in developing countries: A statistical picture*, Rome.

COPAC, 1993, *Directory of agencies assisting cooperatives in developing countries*, Rome.

Coulibaly, B., 1991, *La formation à la gestion coopérative dans les programmes d'aide au développement coopératif des organisations non gouvernementales au Mali*, Mémoire, Université de Sherbrooke, Sherbrooke.

Desforges, J.-G., 1993, « L'expérience coopérative en coopération internationale », in Malenfant, R., *L'internationalisation du milieu associatif québécois*, CEPAQ.

Doray, M., 1988, « La pratique coopérative en Afrique: l'expérience de la SDID », in J.-P. Thérien (éd.), *La quête du développement, horizons canadien et africain*, ACFAS, Montréal.

Duban, M.-P., 1976, *Le mouvement coopératif de crédit au Kivu, ses activités en milieu rural et urbain*, Collection du CEDEC no. 7, Université de Sherbrooke, Sherbrooke.

Fournier, J.-B., P. Giguère et C. Moreau, 1993, *Définition d'un cadre juridique et opérationnel d'un réseau financier mutualiste: donner la parole aux acteurs: l'expérience du projet ATOBMS au Sénégal*, Société de développement international Desjardins, Lévis.

Freeman, R.E., 1984, *Strategic management: A stakeholder approach*, Pitman, Boston/Toronto.

Gentil, D. et Y. Fournier, 1988, *Coopératives d'épargne et crédit et voies alternatives au financement du développement rural en Afrique « francophone »*, Notes et études no. 18, Caisse centrale de coopération économique, Paris.

Gentil, D. et Y. Fournier, 1993, *Les paysans peuvent-ils devenir banquiers? Épargne et crédit en Afrique*, Paris.

Gentil, Dominique, 1984, *Les pratiques coopératives en milieu rural africain*, L'Harmattan, Paris.

Gentil, Dominique, 1986, *Les mouvements coopératifs en Afrique de l'Ouest: Intervention de l'État ou organisations paysannes?*, L'Harmattan, Paris.

Germain, M., 1992, *Conseil national pour la promotion et le développement des caisses populaires: Rapport d'activités*, janvier 1990 à mars 1992, Dakar.

Giguère, P., 1985, *Plan quinquennal d'appui au Réseau UCCEC-Zaïre (1986-1990) + annexe*, SDID, Lévis, Québec.

Giguère, P., 1992, *La coopérative d'épargne et de crédit: Structure, fonctionnement, enjeux*, Société de développement international Desjardins.

Giguère, P., 1993, *Démarrage d'une coopérative d'épargne et de crédit: Guide pratique*, SDID/ACCT, Lévis, Québec.

Gilbert, C., 1971, *Réflexions sur l'épargne en Haute-Volta, Rapport de la mission en Haute-Volta du 29 janvier au 9 février 1971*, Caisse centrale de coopération économique, Paris.

Gnansounou, S. C., 1991, *L'épargne informelle et le financement de l'entreprise productive: référence spéciale aux tontines et à l'artisanat béninois*, Notes de recherches no. 91-20, Université des réseaux d'expression française (UREF), Paris.

Hanel, A., 1988, *The relevance of Raiffeisen's cooperative experiences for the development of cooperatives in the Third World*, Lecture delivered in Amman and Jerusalem at the 13th and 15th of december 1988, Philipps University of Marburg, Marburg.

Hugon P., Richard, C., 1995, *Le financement décentralisé au Bénin, au Burkina Faso et en Guinée*, Études CERED, Université Paris, Lucien Humbert et Cool.

Humbert, L., 1993, *Les systèmes d'épargne et de crédit décentralisés: La prise en compte du milieu socio-économique*, Séminaire PRAOC , 8 et 9 mars 1993, ministère de la Coopération et du Développement/Caisse française de développement, Paris.

Institut technique de banque, 1987, *L'épargne et sa collecte en Afrique*, La revue banque éditeur, Paris.

Kandwalla, P.N., 1977, *The design of organizations*, Harcourt Brace Jovanovitch, New-York.

Kern, F. et A. Poloni, 1992, *Entreprenant ou entrepreneur? (Les ambiguïtés conceptuelles des systèmes d'épargne et de crédit villageois au Burkina Faso)*, Notes de recherches no. 92-24, Université des réseaux d'expression française (UREF), Paris.

Kikassa, M., 1981, « Les coopératives d'épargne et de crédit au Zaïre ont dix ans », *Zaïre-Afrique*, no. 159, pp. 543-565.

Kirsch, O. C. et F.V. Göricke, 1978, *Scope and impact of the credit unions mouvement in selected african countries*, Konrad-Adenauer stiftung/V. Hase & Koeler Verlag, Mainz. .

Lelart, M., 1990, *La tontine pratique informelle d'épargne et de crédit dans les pays en voie de développement*, John Libbey eurotext, Paris.

Malenfant, Roméo, 1993, *L'internationalisation du milieu associatif québécois*, CEPAQ, Montréal.

Marx, T.G., 1986, "Integrating public affairs and strategic planning", *California management review*, Vol. XXIX, no. 1, pp. 141-147.

Mayoukou, C. et al., 1993, *Mobilisation et allocation des ressources par les tontines mutuelles et commerciales au Congo*, Note de recherche No 93-31, UREF, Paris.

Mayoukou, C., 1993, *Études sur les secteurs bancaires formel et informel au Congo*, Notes de recherches no. 93-30, Université des réseaux d'expression française (UREF), Paris.

Mbaingo, V., 1982, « La coopérative d'épargne et de crédit, une nécessité pour la promotion économique et sociale du paysan, *Coopératives et développement*, Vol. 15, no. 1, pp. 45-53.

McKelvey, B., 1982, *Organizational systematics: Taxonomy, evolution, classification*, University of California Press.

Miller, D., 1986, "Configuration of strategy and structure: Toward a synthesis", *Strategic management journal*, Vol. 7, pp. 233-249.

Mintzberg, H., 1979, *The structuring of organizations*, Prentice-Hall, New-Jersey.

Mintzberg, H., 1990, *Le management: Voyage au centre des organisations*, Les éditions des organisations, Paris/Agence d'arc, Montréal.

Morgan, G., 1989, *Images des organisations*, Presses de l'Université Laval/Eska, Québec.

Mputu, N., 1990, *L'encadrement des coopératives d'épargne et de crédit par la Banque du Zaïre*, Mémoire, Université de Sherbrooke, Sherbrooke.

Münker, H., 1978, *Credit union development in Africa*, English series no. 4, IIS, Konrad-Adenauer-Stiftung.

Murumba, A. et B. Taillefer, 1993, *Pour les banques communautaires en province de Bujumbura rural (Burundi)*, Institut universitaire d'études du développement, Genève.

Ouedrago, A., 1993, *Mobilisation des ressources propres pour le développement : problématique et méthodologie, cas du RCPB*, Communication au colloque Jacques Cartier, Lyon.

Pongo, M., 1991, *Les coopératives d'épargne et de crédit au Zaïre: Stratégies de développement*, Mémoire, Université de Sherbrooke, Sherbrooke.

Renard, G., 1988, *La mobilisation de l'épargne rurale par les institutions de type coopératif et son impact sur le développement local dans sept pays africains*.

Ricard, Danièle (1994), *L'approche de développement des compétences dans des coopératives d'épargne et de crédit au Québec et au Viêt-Nam*, UQAM, Chaire de coopération Guy-Bernier, no 0394-059.

Rietsch, C., 1993, *Les espoirs et les réalités des banques céréalières: Exemple du Niger*, Note de recherche no. 93-34, UREF, Paris.

SDID (éd.), 1983, *Association au développement des coopératives d'épargne et de crédit en Afrique (Cameroun, Haute-Volta, Zaïre)*, Lévis, Québec.

SDID, 1995, *Fonds de programmes 93-96 ACDI/CISD, Rapport semestriel (31 mars 1995)*, Lévis, Québec.

SDID, années diverses, *Rapport annuel*, Lévis, Québec.

Sills, P., 1987, *Les coopératives d'épargne et de crédit africains: contexte et cas*, Université de Sherbrooke, IRÉCUS, essai no.10, Sherbrooke.

Taillefer, B., 1987, « Finalités et conditions de réussite d'un système d'épargne et de crédit en milieu rural: L'expérience de l'Union des banques populaires du Rwanda », in Institut technique de banque, 1987, *L'épargne et sa collecte en Afrique*, La revue banque éditeur, Paris.

Tchamssik, A., 1992, *Les coopératives d'épargne et de crédit comme outil de développement local et régional en Afrique*, Thèse, Université du Québec à Rimouski, Rimouski.

Tereraho, M., 1995, *Modèles de coopérative d'épargne et de crédit: Un examen comparatif de Desjardins, Crédit mutuel et Raiffeisen*, Rapport de recherche, Chaire de coopération Guy-Bernier, UQAM, Montréal.

Union suisse des caisses Raiffeisen, 1977, *Jahre ans anni Raiffeisen (Ouvrage commémoratif à l'occasion du 75ème anniversaire)*, St-Gall.

Vandeweerd, L. et al., 1995, *Banque de données sur les systèmes financiers décentralisés, Programme d'appui aux structures mutualistes ou coopératives d'épargne et de crédit*, Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest/Bureau international du travail, Dakar.

Wonou, C., 1993, *La prise en compte des pratiques financières informelles dans la perspective d'implantation en Afrique francophone de coopératives d'épargne et de crédit inspirées de l'expérience québécoise des caisses populaires Desjardins*, Cahier 057, Chaire de coopération Guy-Bernier, UQAM, Montréal.

Wood, D., 1991, "Corporate social performance revisited", *Academy of management review*, Vol. 16, no. 4, pp. 691-718.